

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PATTU ADDIZIUNALE À A CUNVENZIONE TRÀ À
CULLETTIVITÀ DI CORSICA RIPRISENTATA DA L'AGENZA
DI SVILUPPU ECONOMICU DI A CORSICA È BUSINESS
FRANCE
AVENANT À LA CONVENTION CADRE ENTRE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE REPRÉSENTÉE PAR
L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA
CORSE ET BUSINESS FRANCE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'internationalisation des entreprises corses ne peut être réduite à une simple démarche commerciale. Pour la Collectivité de Corse, elle constitue un levier stratégique de maîtrise du développement, d'émancipation économique et d'affirmation de la place de la Corse dans son environnement méditerranéen et européen.

Île au cœur de la Méditerranée, territoire européen singulier, peuple doté d'une histoire, d'une culture, de savoir-faire et de productions reconnues, la Corse doit pouvoir se projeter vers l'extérieur sans renoncer à elle-même. L'ouverture aux marchés internationaux, lorsqu'elle est pensée et conduite depuis les institutions corses, ne signifie pas dilution de notre identité économique ; elle en constitue au contraire l'affirmation.

Soutenir l'export des entreprises corses, c'est donc permettre à notre île de produire davantage, de mieux valoriser ses ressources, de renforcer ses filières, d'ancrer l'emploi en Corse et de faire reconnaître, au-delà de nos frontières insulaires, la qualité et la singularité de ce que la Corse est capable de créer.

I. Eléments de contexte

Les derniers chiffres et tendances de conjoncture économique publiés par l'INSEE en avril 2026 (synthèse annuelle économique 2025 consacrée à la Corse) sont plutôt favorables concernant certains marqueurs, notamment la fréquentation touristique, encore en hausse, et le dynamisme confirmé du transport de passagers. Néanmoins, l'économie corse n'en demeure pas moins structurellement déséquilibrée, génératrice d'inégalités sociales importantes, et fortement exposée à la persistance d'un contexte économique complexe et instable, dépendant de l'extérieur et de la saisonnalité.

Cette réalité confirme la nécessité, pour la Collectivité de Corse, de porter une stratégie économique propre, fondée sur la maîtrise de son développement, la réduction de ses dépendances et l'ouverture organisée de ses entreprises vers leurs espaces naturels d'échange, à savoir la Méditerranée et l'Europe, voire au-delà.

Ainsi, le dynamisme économique observé dans certains secteurs liés à la saison touristique semble ne pas suffire à inverser les fragilités structurelles de l'économie insulaire.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte global lui-même marqué par un ralentissement de l'activité et une dégradation du marché du travail ; toutefois, certains indicateurs témoignent d'une exposition plus forte de la Corse.

Fin 2025, l'emploi salarié insulaire recule de 0,4 % sur un an, contre -0,2 % au niveau français. Dans la construction, secteur particulièrement fragilisé dans l'île, la baisse atteint 5,0 %, contre -1,2 % au niveau de la France. Les créations d'entreprises ralentissent également plus nettement en Corse, avec +0,6 % en 2025 contre +5 % en France, tandis que les défaillances d'entreprises progressent de 13 % dans l'île, contre +3,5 % en rythme annuel au niveau français.

Dans ce contexte incertain et désormais marqué par la multiplication des chocs exogènes (crises sanitaires, inflation en lien avec les conflits internationaux, dérèglement climatique, dépendances logistiques), de nombreux secteurs de l'économie corse font face à des difficultés accrues. Cette situation fait de l'accompagnement à la résilience du tissu économique un enjeu stratégique et prioritaire.

Pour une île productive de petite taille, fortement exposée aux contraintes liées à l'insularité, cette résilience ne peut être seulement défensive : elle doit aussi être offensive, tournée vers la conquête de nouveaux marchés, la valorisation de l'origine corse et l'insertion maîtrisée de nos entreprises dans les échanges méditerranéens, européens et internationaux.

A cette fin, la Collectivité de Corse doit redoubler d'efforts dans le cadre de ses politiques d'intervention pour permettre aux entreprises insulaires de renforcer leur compétitivité et de les accompagner dans la nécessaire transition vers des modèles de production, de commercialisation, de rémunérations plus diversifiées, dans le but de réduire leur vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur.

Il ne s'agit pas seulement d'aider les entreprises corses à supporter les contraintes de l'insularité ; il s'agit de leur permettre de transformer cette insularité en avantage stratégique, en s'appuyant sur la qualité, l'identité, l'authenticité, l'innovation, les circuits euro-méditerranéens et les réseaux économiques de la diaspora corse.

L'objectif de production accrue de richesses est indissociable de celui d'une répartition plus équitable de celles-ci.

Il est également indissociable de la maîtrise territoriale de cette richesse. Une économie corse plus forte ne saurait se limiter à l'augmentation des flux commerciaux : elle doit se traduire par davantage d'emplois durables en Corse, par la consolidation d'entreprises enracinées dans le territoire, par la montée en gamme des productions insulaires et par une capacité collective renforcée à décider des orientations de notre développement.

Composante essentielle de ces politiques volontaristes, le soutien à l'export est une priorité d'action de la Collectivité de Corse pour inciter les entreprises, et notamment celles de petite taille qui composent la grande majorité du tissu économique corse et qui ne se tournent pas naturellement vers l'extérieur, à se projeter sur la conquête de nouveaux marchés. Dans la perspective portée par la Collectivité de Corse, l'export ne constitue pas une simple politique commerciale : il est un levier d'émancipation économique, d'affirmation productive et d'ouverture maîtrisée de la Corse à la Méditerranée, à l'Europe et au monde.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques sans précédent ont

temporairement freiné les démarches de projection à l'international. Elles ont surtout mis en évidence la vulnérabilité des entreprises dépendantes de marchés trop restreints, trop saisonniers ou trop exposés aux chocs extérieurs. Dans ce contexte, l'export apparaît désormais non comme une option réservée à quelques entreprises déjà structurées, mais comme un levier stratégique de diversification, de sécurisation des débouchés et de renforcement de l'émancipation économique corse.

Il convient donc aujourd'hui de prolonger et de consolider l'effort d'accompagnement engagé par la Collectivité de Corse, afin de permettre aux entreprises insulaires de produire en Corse, d'employer en Corse, d'innover en Corse et de vendre au-delà de la Corse, en particulier dans les espaces méditerranéen et européen qui constituent l'environnement naturel de projection de notre île.

II. Faciliter l'export : un levier de diversification et de maîtrise économique

En 2024, les chiffres du commerce extérieur confirment la capacité des entreprises corses à se projeter au-delà du marché insulaire. Après une année 2023 exceptionnelle, le montant des marchandises au départ de la Corse vers l'étranger s'établit à 61,5 M€¹, confirmant un niveau significativement supérieur à celui observé en 2022. Cette dynamique, même marquée par certaines fluctuations annuelles, témoigne de l'existence d'un potentiel réel de développement international pour les entreprises insulaires.

Les échanges avec l'Union européenne s'intensifient, avec une progression de 6 % sur un an, pour atteindre 29,1 M€, soit 47,5 % du montant total des flux commerciaux enregistrés. Cette donnée est importante : elle confirme que l'espace européen constitue déjà le premier espace de projection des entreprises corses et qu'il doit être pleinement intégré à la stratégie d'internationalisation portée par la Collectivité de Corse.

En 2024, l'Allemagne s'affirme comme une destination prioritaire en termes de montants financiers, avec 17,3 % des échanges réalisés avec le continent européen et une croissance annuelle de 55 %. Cette progression illustre le potentiel des marchés européens structurants pour les entreprises insulaires. Elle doit conduire à consolider les relations économiques de la Corse avec ces marchés, tout en développant une approche plus ciblée des espaces méditerranéens, où la proximité géographique, les réalités insulaires et les complémentarités économiques peuvent constituer des atouts majeurs pour les entreprises corses.

La situation est différente en Amérique du Nord, qui avait enregistré de très bonnes performances en 2023. Les exportations corses y connaissent en 2024 un recul important, avec une baisse globale de 87 %, passant de 21,3 M€ en 2023 à 2,8 M€ en 2024. Ce recul s'explique notamment par un contexte politique américain marqué par une politique douanière restrictive, mais également par l'absence, en 2024, d'opérations exceptionnelles observées l'année précédente. Cette évolution rappelle que les marchés internationaux peuvent être instables et que les entreprises corses doivent être accompagnées dans une stratégie de diversification de leurs débouchés.

¹ Sources : ADEC/CorsiStat, *Les chiffres du commerce extérieur en Corse en 2024, octobre 2025, données Douanes, estimations CAF/FAB brutes hors matériel militaire.*

Aux côtés de secteurs matures comme l'agroalimentaire et la viticulture, certaines filières confirment leur potentiel à l'international. Le secteur de la cosmétique connaît ainsi un essor significatif, avec un montant de produits exportés ayant plus que doublé entre 2023 et 2024, passant de 991 561 € à 2,1 M€. L'Asie absorbe à elle seule la moitié de ces échanges, pour un total de 1,1 M€, dont la quasi-totalité est destinée à la Chine. Les articles d'habillement apparaissent également en 2024 comme la troisième catégorie de produits la plus exportée par la Corse, avec un total de 3,8 M€, notamment grâce aux ventes à destination de la Corée du Sud, supérieures à 1 M€, et de l'Espagne, à hauteur de 675 000 €.

Ces résultats montrent que l'export ne concerne plus seulement les entreprises déjà confirmées à l'international. Il concerne aussi des TPE et PME corses qui osent désormais se projeter sur de nouveaux marchés. Pour ces entreprises, l'export ne doit plus être perçu comme un risque réservé aux structures les plus importantes, mais comme un moyen de sécuriser leur activité, de diversifier leurs débouchés et de renforcer leur capacité de résistance face aux chocs extérieurs.

Il convient donc d'intensifier cette dynamique avec des moyens adaptés et un engagement renforcé de la Collectivité de Corse. L'objectif n'est pas seulement d'inciter les chefs d'entreprise à franchir le pas de l'export ; il est de leur donner les moyens concrets de le faire, en les accompagnant dans la prospection, la structuration commerciale, la connaissance des marchés, la mobilisation des réseaux et la valorisation de l'origine corse.

Cette orientation relève d'un choix politique clair : permettre aux entreprises corses de grandir sans se déraciner, de créer de la valeur sur l'île, de préserver et développer l'emploi en Corse, et de faire reconnaître à l'extérieur la qualité des productions et des savoir-faire corses. L'ouverture internationale doit ainsi servir l'ancrage territorial, et non s'y substituer.

C'est dans cette logique que s'inscrit la politique volontariste de la Collectivité de Corse qui, à travers l'action de l'Office des Transports et dans le cadre de la délégation de service public 2023-2029, permet aux entreprises insulaires de bénéficier :

- d'un tarif de 40 € HT par mètre linéaire de marchandises transportées, quel que soit le contenu de la remorque,
- d'un tarif « Export » de 20 € HT, avec un coût palette de 10 € l'unité, applicable aux productions agricoles agroalimentaires et aux produits manufacturés ou industriels réalisés sur le territoire corse,
- d'un tarif « Export plus » de 15 € HT, avec un coût palette de 7,50 € l'unité, applicable aux marchandises élaborées en Corse à partir de matières premières produites et transformées en Corse, certifiées par un organisme compétent.

Ces dispositifs tarifaires ne constituent pas de simples mesures logistiques. Ils sont un outil de correction des handicaps structurels liés à l'insularité et un instrument de compétitivité au service des productions corses. En réduisant le coût d'accès aux marchés extérieurs, la Collectivité de Corse agit directement sur l'un des freins majeurs au développement des entreprises insulaires et affirme sa volonté de transformer l'insularité en facteur de différenciation, de qualité et de valeur.

C'est avec ce même objectif que l'ADEC mobilise l'ensemble de ses chargés d'affaires pour détecter les entreprises présentant un potentiel à l'export et leur proposer un accompagnement adapté. Elle agit également avec les partenaires réunis au sein de la Team Corse Export, réseau partenarial de l'accompagnement à l'internationalisation des entreprises corses, au premier rang desquels l'EPCI de Corse et Business France, afin de déployer des actions de prospection, de mise en relation et de promotion de l'export.

A ce titre, il convient de rappeler le succès de la dernière journée « Corse Internationale » organisée le 19 novembre 2025 à Borgu avec l'ensemble des acteurs de l'export réunis autour d'un objectif commun : renforcer la présence des entreprises corses à l'international. Plus de 60 entreprises ont répondu à l'appel et près de 200 rencontres sur mesure ont été organisées avec les différents experts internationaux, par filières (vin, produits gourmets, numérique, etc.) et par pays ou zones géographiques (Royaume-Uni / Irlande, Benelux, zone Rhénane, etc.).

Ces rencontres doivent désormais être pleinement inscrites dans une stratégie d'ouverture internationale. La Corse a vocation à renforcer ses relations économiques avec les territoires qui partagent avec elle des réalités insulaires, littorales, agricoles, touristiques, énergétiques et culturelles comparables. Cette orientation permet de replacer la Corse dans son environnement naturel, non comme une périphérie économique, mais comme un acteur méditerranéen et européen capable de défendre ses intérêts, ses entreprises et ses savoir-faire.

Dans le cadre de ce partenariat, il convient également de souligner les actions suivantes :

- L'organisation de la première sélection insulaire des Trophées du Moniteur du Commerce International, média leader du commerce international au service des entrepreneurs, qui a distingué deux entreprises corses ayant participé à la finale au niveau de la France en février 2026 : Isula Dis et Neural Vision respectivement dans les catégories TPE/PME et Startup innovation.
- La consolidation de « Booster Corse », dispositif d'accompagnement à l'export des entreprises, co-financé à parité avec Business France ;
- L'installation depuis janvier 2025 d'un volontaire international en entreprise (VIE) de l'ADEC à Montréal pour accompagner toute entreprise insulaire qui souhaite développer des courants d'affaires sur le territoire nord-américain ;
- Le développement de points d'appui territoriaux et internationaux, notamment à travers l'animation d'une communauté des entreprises exportatrices, fédérée autour du partage de bonnes pratiques, de retours d'expérience et de réflexions stratégiques.

La relance de l'activité de l'association Corsica Diaspora constitue, à cet égard, un levier important. Elle doit permettre de mobiliser et de mieux associer les Corses du monde entier aux enjeux de développement de notre île. La convention de partenariat avec la Collectivité de Corse et l'ADEC, qui a été signée à l'occasion du salon international de la technologie VivaTech 2026, s'inscrit pleinement dans cette logique.

La diaspora corse représente un réseau humain, culturel et économique précieux. Mieux l'associer aux politiques d'internationalisation permet de relier développement économique, rayonnement de la Corse et continuité du lien avec celles et ceux qui,

partout dans le monde, demeurent attachés à l'avenir de l'île. Cette mobilisation doit renforcer la capacité des entreprises corses à accéder à de nouveaux marchés, tout en affirmant une ouverture internationale fondée sur l'ancrage, la confiance et l'intérêt collectif.

III. Un partenariat opérationnel au service de la stratégie corse d'internationalisation

Le partenariat entre Business France et la Collectivité de Corse a été renouvelé à l'occasion de l'adoption par l'Assemblée de Corse de la délibération n°18/161 AC du 31 mai 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ADEC à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SRDEII dans son volet « Internationalisation ». L'enjeu est de pouvoir mobiliser pleinement les capacités d'action de l'opérateur pour répondre aux orientations de développement définies par la Collectivité de Corse.

Ainsi, la stratégie d'internationalisation relève des orientations définies par la Collectivité de Corse. Business France intervient comme opérateur d'appui, mobilisé pour ses capacités techniques, son réseau international et son expertise en matière d'accès aux marchés extérieurs. Il ne s'agit donc pas pour la Corse de déléguer sa politique économique, mais de s'appuyer sur un outil opérationnel afin de renforcer la présence des entreprises corses à l'international.

L'enjeu est de permettre à la Collectivité de Corse et à l'ADEC de mobiliser pleinement les moyens disponibles pour accompagner les entreprises insulaires, en cohérence avec les priorités de développement définies par les institutions corses : diversification des débouchés, consolidation du tissu productif, valorisation des savoir-faire corses, soutien à l'emploi en Corse et renforcement de l'émancipation économique du territoire.

La collaboration entre les partenaires se matérialise notamment via la mise à disposition, par la Collectivité de Corse, d'un fonds de concours à l'internationalisation (auparavant dénommé fonds de concours export). Ce fonds est mobilisable par Business France, pour le compte des entreprises corses ou de l'ADEC, afin de permettre la prise en charge partielle et l'allègement de ses prestations d'accompagnement à l'export.

Ce fonds constitue un outil stratégique de la politique volontariste conduite par la Collectivité de Corse en faveur du positionnement et de la visibilité des entreprises corses à l'international. Il permet à l'ADEC d'exercer pleinement ses missions d'accompagnement des projets d'extension d'activités à l'international, tout en renforçant son rôle de facilitateur d'accès aux marchés extérieurs.

Concrètement, l'ADEC apporte une aide technique aux entreprises et opérateurs corses en leur permettant d'accéder aux produits et services de Business France à un coût allégé. L'accord s'applique, sans exclusivité, à l'ensemble des pays. Le partenariat s'inscrit dans le cadre des conditions générales de vente et des tarifs relatifs aux produits et services de Business France.

Toute prestation personnalisée réalisée dans ce cadre fait l'objet d'une communication de l'ADEC précisant les objectifs, les délais, les tarifs et les engagements associés. Cette exigence de transparence permet de garantir que les

actions soutenues répondent à des besoins clairement identifiés et qu'elles s'inscrivent dans l'intérêt des entreprises corses accompagnées.

Il importe également de rappeler que Business France agit, dans le cadre de ce partenariat avec la Collectivité de Corse, en qualité d'intermédiaire transparent. L'intégralité de la dotation du fonds est ainsi consacrée au financement des actions d'internationalisation au bénéfice des entreprises corses. Aucun frais de gestion n'est appliqué, ce qui permet une mobilisation directe et intégrale des crédits au service des entreprises insulaires.

Dans le cadre juridique applicable, l'intervention de Business France sans frais de gestion permet une contractualisation directe, sans consultation préalable. Ce choix garantit que chaque euro mobilisé par la Collectivité de Corse est affecté à l'accompagnement opérationnel des entreprises corses à l'international, dans une logique d'efficacité, de transparence et d'utilisation efficiente des fonds publics.

Ainsi, ce partenariat constitue un levier concret au service d'une ambition politique plus large : donner aux entreprises corses les moyens de se projeter sur les marchés extérieurs, tout en maintenant leur ancrage territorial, en consolidant l'emploi corse et en renforçant la capacité d'action économique de la Collectivité de Corse.

IV. Un bilan confirmant le potentiel international du tissu productif corse

La Corse compte aujourd'hui environ 500 entreprises exportatrices.

Depuis 2018, plus de 200 entreprises ont bénéficié de la dotation du fonds de concours à l'internationalisation.

Ces chiffres confirment la pertinence de cet outil, qui permet d'accompagner concrètement les entreprises corses dans leur accès aux marchés extérieurs. Ils doivent également être appréciés au regard de la structure du tissu économique insulaire, très majoritairement composé de TPE et de PME. Pour ces entreprises, l'appui public constitue souvent une condition déterminante pour franchir le cap de l'export, accéder à des réseaux internationaux, identifier de nouveaux débouchés et sécuriser leur développement.

Les entreprises accompagnées relèvent d'abord de secteurs d'activité matures, fortement enracinés dans le territoire et déjà reconnus à l'international. C'est notamment le cas de l'agroalimentaire, avec des entreprises telles que la Biscuiterie d'Afà, Corsica Gastronomia, la Biscuiterie de Zilia ou Callysthe, ainsi que de la viticulture, avec notamment l'Union des vignerons de l'Île de Beauté, l'Union des vignerons associés du Levant, le CIVC Interpro vins Corse, l'EARL Giacometti, le Domaine de Torraccia ou encore la Distillerie LN Mattei.

Le fonds accompagne également des secteurs et filières d'avenir, qui participent à la diversification de l'économie corse. Les nouvelles technologies y occupent une place croissante, avec des entreprises telles que Jeux and Co, GoodBarber, Arcadium, Sages Informatique, Midgard, HOSTA ou Neural Vision. Des filières émergentes, comme les cosmétiques, confirment également leur potentiel à l'export, à travers des entreprises telles que la Savonnerie du Nebbiu, Solyvia, Isula Dis, Corsica Essences ou Casanera.

Ce bilan montre que l'internationalisation ne concerne pas uniquement les filières traditionnelles. Elle constitue aussi un levier de développement pour des entreprises innovantes, capables de créer de la valeur en Corse, de renforcer l'emploi corse et de faire reconnaître, au-delà du territoire insulaire, la qualité des savoir-faire de la Corse.

Dans la continuité de l'année 2024, l'année 2025 a constitué une année de référence en matière d'internationalisation des entreprises corses. Elle a été marquée par l'organisation de missions collectives de prospection commerciale à travers l'Europe et, pour les entreprises de la Tech, par la pérennisation de la participation de la Corse au salon VivaTech Paris, rendez-vous majeur de l'innovation et des technologies.

Pas moins de 14 startups et entreprises technologiques corses ont été sélectionnées afin de bénéficier d'une visibilité à l'international et de rencontres destinées à favoriser le développement de partenariats stratégiques ou de courants d'affaires. Environ 160 rendez-vous ont ainsi été organisés pour ces entreprises, avec des retours particulièrement encourageants pour des structures telles qu'Aria Firefighting, Midgard, Neural Vision ou encore Colombo Tech.

Ces résultats traduisent la capacité d'entreprises corses, y compris de petite taille, à se positionner sur des marchés extérieurs exigeants lorsqu'elles bénéficient d'un accompagnement adapté. Ils confirment également l'intérêt d'une politique publique d'internationalisation pensée à partir des besoins réels du tissu économique corse : soutenir les filières enracinées, accompagner les entreprises innovantes, renforcer leur visibilité et leur permettre de grandir sans perdre leur ancrage territorial.

Ce bilan positif doit désormais être consolidé et amplifié. L'enjeu n'est pas seulement d'accompagner ponctuellement des entreprises déjà engagées dans une démarche d'export, mais de structurer une politique durable d'internationalisation au service de l'économie corse. Il s'agit de faire passer davantage d'entreprises insulaires à l'export, de renforcer les filières productives, de diversifier les débouchés et de contribuer à une plus grande émancipation économique de la Corse. C'est dans cette perspective que doivent être définis les objectifs à horizon 2030.

V. Objectifs 2030 : élargir la base exportatrice de la Corse pour renforcer l'émancipation économique

L'année 2026 sera consacrée à l'élaboration d'une nouvelle convention cadre avec Business France pour conforter la politique d'internationalisation de la Collectivité de Corse, notamment sur son volet export.

Cette nouvelle convention devra permettre de franchir une étape supplémentaire : passer d'une logique d'accompagnement déjà structurée à une stratégie plus ambitieuse, plus lisible et plus durable, au service des entreprises corses et des intérêts économiques de l'île.

L'objectif affiché est de placer la Corse en capacité de porter le nombre d'entreprises exportatrices à 1 000 à horizon 2030. Cette ambition ne doit pas être comprise comme un simple objectif quantitatif. Elle traduit la volonté de renforcer la base productive de l'économie corse, de diversifier les débouchés des entreprises insulaires, de soutenir l'emploi corse et de réduire les dépendances qui fragilisent

notre tissu économique.

Doubler le nombre d'entreprises exportatrices doit ainsi contribuer à faire émerger une économie corse plus résiliente, plus ouverte et plus souveraine : une économie capable de produire en Corse, d'innover en Corse, d'employer en Corse et de vendre au-delà de la Corse, en particulier dans les espaces méditerranéen et européen qui constituent l'environnement naturel de projection de notre île.

Pour réaliser cet objectif, la dotation du fonds de concours à l'internationalisation sera renforcée par la mobilisation des crédits du PE FEDER FSE+ 2021-2027 sur son axe *Objectif Spécifique RSO1.3 : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME*.

Ainsi, une dotation annuelle de 200 000 € inscrite sur les crédits d'action économique de la Collectivité de Corse produira un effet levier permettant de mobiliser des crédits FEDER. Cette articulation financière doit garantir une capacité d'intervention annuelle minimale du fonds de 300 000 € par an, avec la possibilité d'aller au-delà si la dynamique de projection à l'export des entreprises corses et des filières insulaires justifie un engagement plus soutenu.

Cet effet levier est essentiel. Il permet à la Collectivité de Corse de renforcer l'impact de ses crédits propres, tout en orientant les financements européens vers des priorités conformes aux besoins de l'île : compétitivité des PME corses, consolidation des filières productives, développement de l'emploi, diversification des marchés et renforcement de la capacité d'action économique de la Corse.

Dans ce cadre, et dans l'attente de la finalisation du travail de révision en cours de la convention cadre de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'ADEC et Business France, il est proposé de conclure un quatrième avenant, en s'adossant à la convention cadre toujours en vigueur.

Cet avenant répond à un objectif de continuité opérationnelle. Il permettra de soutenir les actions d'ores et déjà engagées, notamment la mission de prospection « Tremplin économique Royaume-Uni / Irlande », qui se déroulera entre juin et septembre 2026, avec la participation de 10 entreprises insulaires.

La conclusion de cet avenant doit donc être comprise comme une mesure transitoire mais nécessaire : elle assure la continuité de l'accompagnement des entreprises corses en 2026, tout en préparant une nouvelle étape de la politique d'internationalisation de la Collectivité de Corse à horizon 2030.

En autorisant la signature de ce quatrième avenant, l'Assemblée de Corse permettra à la Collectivité de Corse et à l'ADEC de maintenir la dynamique engagée en faveur de l'export des entreprises corses, tout en préparant le renouvellement du cadre partenarial avec Business France. Cette décision s'inscrit dans une ambition plus large : faire de l'internationalisation un levier d'émancipation économique, de diversification des débouchés, de soutien à l'emploi corse et de rayonnement des savoir-faire insulaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.